



Troisième Conférence Internationale sur les
Systèmes d'Alerte Précoce
Du concept à l'action



27-29 mars 2006, Bonn, Allemagne

Appel Officiel à la présentation de projets au Secrétariat de la Troisième Conférence Internationale sur les Systèmes d'Alerte Précoce (EWCIII)

Le secrétariat de la Troisième conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (EWC III) invite à soumettre des propositions de projets spécifiques d'alerte précoce dans les régions exposées aux catastrophes dans le monde entier.

Par son sous-titre "*Du concept à l'action*", la Conférence s'est fixée pour but de jouer un rôle de catalyseur dans la conceptualisation, la collecte de fonds et de la mise en œuvre de projets spécifiques d'alerte précoce en vue de traduire dans la pratique le *Cadre d'Action de Hyogo*, adopté par la *Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes*, qui a eu lieu en janvier 2005 à Kobé. Alors que la sélection des projets individuels se fera sur la base des financements, la Conférence servira de mécanisme d'identification de propositions de projets viables, de conseil technique à l'intention des exécutants et de présentation de projets prometteurs aux donateurs potentiels. Les propositions de projets seront rassemblées au sein d'un portefeuille qui sera géré par la Plate-forme pour la promotion de l'alerte rapide (PPEW, au sein du secrétariat de la SIPC). Un certain nombre de candidats sera invité à présenter leurs projets en séance plénière de la Conférence.

Il pourra s'agir de nouveaux projets, de projets en cours d'élaboration ou de l'adaptation de projets existants et qui sont appliqués à d'autres situations. Ils pourront être présentés par des instances gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions scientifiques ou des entités privées. Toutes les propositions de projets devront être accompagnées d'une recommandation écrite d'un ministère ou d'un organe gouvernemental compétent.

Les intéressés sont invités à observer les lignes directrices jointes en annexe concernant la présentation et le format du dossier ainsi que les critères de sélection des projets. Les projets seront choisis sur la base de leur impact, leur faisabilité (technique comme financière), leur urgence, leur durabilité, leur efficacité, leur rapport coût/efficacité et en fonction de critères d'équilibre régional. La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 octobre 2005; ils devront être adressés au Secrétariat de la Conférence EWC III, Nations Unies/SIPC, Palais des Nations (bureau A.276-278), CH-1211 Genève 10, Suisse, ou par courrier électronique à ewc3@un.org. Pour obtenir les dernières informations sur la Conférence, veuillez consulter le site www.ewc3.org.